



## FICHE D'INFORMATION

# CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES PRÉVENTION DE LA VIOLENCE JUVÉNILE DANS L'ESPACE SOCIAL

**Le programme national Jeunes et violence a pour objectif de promouvoir une prévention efficace de la violence chez les jeunes. Il vise à constituer un recueil des connaissances et des expériences relatives aux bonnes pratiques en matière de prévention de la violence, à les diffuser, et à encourager l'échange entre professionnels. Le guide «Critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social» est l'une des mesures de ce programme. La présente fiche d'information est un résumé de ce guide et traite spécifiquement du domaine de l'espace social. Deux autres fiches d'information sont consacrées aux domaines de la famille et de l'école.<sup>1</sup>**

Les critères de bonnes pratiques et les phases du cycle du projet décrits ci-après se fondent sur la littérature scientifique actuelle<sup>2</sup> et ont été validés avec le concours de représentants des milieux pratiques et scientifiques. Le guide et sa version abrégée, la fiche d'information, ont pour but d'aider à choisir, adapter ou développer le mieux possible les offres et mesures de prévention de la violence juvénile.

Ces documents de travail s'adressent à tous les professionnels, services et institutions concernés par la pré-

vention des comportements violents des jeunes, en particulier dans les domaines de la famille, de l'école et de l'espace social.

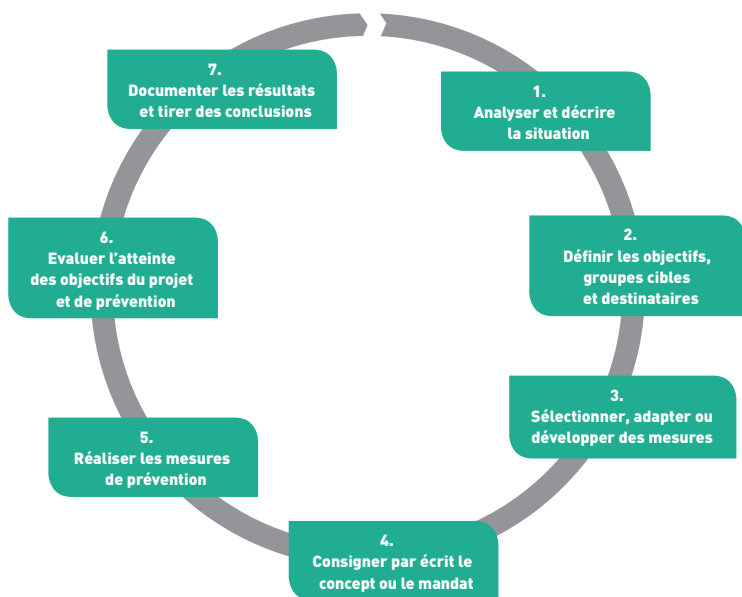
Selon le programme Jeunes et violence, le groupe cible, autrement dit celui où il s'agit de prévenir ou de réduire la violence, est celui des jeunes âgés de 10 à 25 ans. Il n'est en revanche pas judicieux de définir des limites d'âge pour les destinataires des mesures de prévention concrètes. La prévention de la violence juvénile ne se réduit pas aux offres pour les jeunes; ses destinataires sont aussi des enfants en bas âge, des parents, des enseignants, etc.

La mise en œuvre de projets efficaces nécessite une planification rigoureuse. Celle-ci peut être représentée par le schéma du cycle du projet, ci-après. La description du cycle de projet est suivie d'une présentation des critères de bonnes pratiques généraux et spécifiques au domaine de l'espace social.

<sup>1</sup> Le guide et les fiches d'informations peuvent être consultés ou téléchargés sur [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) > Bonnes pratiques

<sup>2</sup> Cf. Fabian et al. (2014). Voir aussi: [www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national/mandats-de-recherche.html](http://www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national/mandats-de-recherche.html)

## LE CYCLE DE PROJET ET SES PHASES



Les sept phases d'un projet constituent un cycle fondamental. Pour commencer, il est capital d'analyser précisément la situation initiale. C'est sur cette base que peuvent ensuite être définis les objectifs, les groupes cibles (Qui doit opérer un changement en terme de violence?) et les destinataires (Qui doit bénéficier de mesures de prévention? Il peut s'agir aussi d'enfants en bas âge, de parents ou d'enseignants).

Une fois ces éclaircissements posés, on peut sélectionner les mesures et offres correspondantes, adapter les offres existantes à la situation, ou les développer. C'est là qu'il est utile de se référer aux bonnes pratiques. Puis vient la formulation d'un concept ou d'un mandat dans la perspective de son financement. Les offres et mesures sont ensuite mises en œuvre et font l'objet d'une évaluation systématique de leur réalisation et de leur efficacité.

Au cours de la dernière phase, il s'agit de documenter les résultats obtenus et les expériences réalisées afin de tirer un bilan. Ce bilan permet ensuite de déterminer si l'offre peut être à nouveau proposée voire transformée en offre régulière, si des ajustements sont nécessaires, si d'autres mesures s'imposent, ou si l'on peut temporairement renoncer à d'autres mesures.

## CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES GÉNÉRAUX

Les cinq critères généraux revêtent une importance centrale pour les trois domaines que sont la famille, l'école et l'espace social. Des explications complémentaires figurent dans les critères spécifiques correspondants.

**Développer et incarner des valeurs prosociales:** Les systèmes de valeurs qui n'acceptent pas la violence et mettent en avant un comportement respectueux et pro-social<sup>3</sup> envers les autres sont des éléments efficaces pour enrayer ou limiter la violence.

En font partie la capacité à faire confiance aux autres, à accepter le libre arbitre ou l'autonomie de chacun ainsi qu'une communication interpersonnelle harmonieuse. Une telle attitude, développée ensemble, et intériorisée autant que possible par tous, est essentielle.

**Garantir la participation des personnes concernées:** La participation signifie que les personnes concernées sont également impliquées, à savoir qu'elles font partie des projets et prennent part aux processus de décision et de conception.

La Charte d'Ottawa (Organisation mondiale de la santé / Europe 1986) considère la participation comme un principe fondamental pour le succès de la promotion de la santé et de la prévention. L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement. Ce principe fondamental vaut aussi dans le domaine de la prévention de la violence. Une culture du dialogue et un style de direction adapté sont indispensables pour obtenir un bon niveau de participation.

Dans une démarche participative de prévention de la violence, les questions suivantes sont centrales: les ressources, les lacunes, les idées et les possibilités, la disponibilité à cogérer et à assumer des responsabilités. La participation constitue un facteur de réussite des projets.

**Mettre le travail relationnel au centre:** Instaurer une relation fondée sur la confiance permet d'entrer en contact avec les jeunes, les parents ou les autres participants ou personnes concernées. Le travail relationnel avec les jeunes, qu'il soit réalisé par les parents au sein de la famille, par les enseignants et les travailleurs sociaux dans le cadre scolaire ou par les animateurs jeunesse et la police dans l'espace social, demande du

<sup>3</sup> On dit d'une personne qu'elle a un comportement prosocial lorsqu'elle n'accorde pas seulement de l'importance à son propre bien-être physique et psychique, mais aussi à celui des autres individus. Ce comportement est adopté volontairement, dans le but de faire du bien à l'autre. Il présente des avantages tant pour la personne aidante que pour son interlocuteur (réciprocité).

temps et de la persévérance. Il représente une grande difficulté pour tous, qu'il faut malgré tout surmonter, car une bonne relation est indispensable pour prévenir efficacement la violence juvénile.

**Garantir le professionnalisme dans la prévention de la violence:** Pour faire un bon travail de prévention, les acteurs impliqués devraient pouvoir se fonder sur des valeurs et des attitudes claires, disposer des compétences techniques, personnelles et sociales nécessaires, faire preuve de capacité de direction et être capables de piloter un processus et de mener une réflexion sur leur propre action.

Qui dit professionnalisme dit formation initiale et continue, expérience et réflexion (supervision et intervision, notamment), ainsi que travail en réseau. La professionnalisation est un processus permanent, qui fait partie intégrante de la gestion de la qualité.

**Favoriser l'approche communautaire et la coopération des acteurs:** Les offres de prévention basées sur l'approche communautaires incluent le milieu de vie des groupes cibles et des destinataires et combinent mesures comportementales et mesures structurelles. Favoriser une approche communautaire signifie encourager et exiger que les acteurs se mettent en réseau pour coopérer. Poursuivre des objectifs communs et coordonner les mesures augmente les chances de succès.

Les offres de prévention communautaires devraient toujours aborder la question des milieux de vie des enfants et des jeunes et chercher à modifier des éléments de l'environnement spatial, étant donné que de nombreux facteurs de risque sont structurels.

Comme principe d'action, l'approche communautaire ne concerne pas exclusivement le travail au sein d'associations, de centres pour jeunes ou dans l'espace public, mais aussi les offres au sein des écoles et des familles, et avec elles.

## CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES DU DOMAINE ESPACE SOCIAL

Les neuf critères de bonnes pratiques énumérés ci-dessous sont particulièrement importants pour l'efficacité de la prévention de la violence juvénile dans le domaine de l'espace social. Dans le guide complet, chaque critère est complété par d'autres explications d'ordre pratique.

### CRITÈRES CONCERNANT L'ESPACE PUBLIC

**Permettre la participation de la population et d'autres acteurs:** Les offres de prévention relatives à l'espace public ne sont pas seulement l'affaire des spécialistes

de la prévention et des gardiens de l'ordre. La prévention de la violence doit être une préoccupation commune, raison pour laquelle elle nécessite l'implication, le savoir-faire et la prise en compte des besoins de toutes les personnes concernées, y compris du voisinage.

**Renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier:** Un contrôle formel ou social renforcé dans les espaces publics y réduit visiblement la violence, car le risque d'être identifié ou sanctionné a une action inhibitrice et donc préventive. De plus, des mesures de contrôle supplémentaires, comme une présence policière renforcée, sont ressenties par la population du quartier comme une marque d'attention de la part des autorités, ce qui peut conforter le sentiment subjectif de sécurité et d'appartenance au quartier. Un sentiment de sécurité accru et une identification positive avec le quartier ou avec le voisinage peuvent à leur tour agir comme des barrières « invisibles » et faire obstacle aux comportements violents.

**Garantir une coopération entre les acteurs:** Étant donné qu'un réseau complexe de groupes différents évolue dans l'espace public, les mesures de prévention devraient miser sur la collaboration entre les groupes concernés et avec les institutions. Pour une prévention durable de la violence, il est essentiel de collaborer avec les différents acteurs communaux et privés (jeunes, animation de jeunesse, police, département des travaux publics, justice, organisation de quartier, économie locale, habitants, magasins de quartier, EMS, etc.), tout en respectant le cadre légal en matière de protection des données. Il est ainsi possible de modifier globalement et durablement les conditions qui favorisent les comportements problématiques des jeunes et la violence juvénile.

**Offrir une prévention globale:** Sachant que de nombreux facteurs de risque ou de protection sont liés au contexte, les offres de prévention dans l'espace public ne devraient pas être axées uniquement sur la dimension comportementale de la problématique, mais aussi sur sa dimension structurelle. Il s'agit de prendre également en compte l'espace social (environnement, cadre de vie) des jeunes, d'apporter des changements dans le quartier, dans son infrastructure ou dans les activités qui y sont proposées et réfléchir au-delà du phénomène de violence à endiguer. Les facteurs de risque sociaux (comme un chômage important, l'absence de réseau social, la faiblesse du soutien social) ou leur expression dans l'espace public (par ex. le vandalisme ou l'abandon de débris) devraient être pris en considération dans la conception et la mise en œuvre des mesures de prévention. Il est possible de tenir compte de différents facteurs de risque dans le cadre d'un seul et même programme.

## CRITÈRES CONCERNANT LE DOMAINE DES LOISIRS

**Garantir une structuration claire des offres de prévention:** Les projets de prévention dans le domaine des loisirs, par exemple dans le cadre d'activités sportives, doivent se concentrer sur des thèmes prédéfinis et sur des objectifs clairs, être bien conçus et mis en œuvre avec professionnalisme. Les offres non structurées peuvent se révéler moins efficaces pour contrer les risques auxquels les jeunes sont exposés, voire carrément contre-productives.

**Tirer parti de la motivation des jeunes:** Les offres de prévention liées aux loisirs doivent attirer les jeunes sur la base d'une motivation intrinsèque telle que le plaisir, le goût de l'exercice physique, l'intérêt pour les échanges sociaux, etc. Cette motivation propre permet d'obtenir une participation accrue et plus constante, condition sine qua non de l'efficacité de la prévention.

**Favoriser des relations positives avec les adultes et les pairs:** La participation aux offres de prévention devrait permettre aux enfants et aux jeunes de développer de bonnes relations avec les adultes et entrer ainsi en contact avec des modèles, des attitudes et des comportements positifs. Le renforcement des relations positives fournit une contribution essentielle à la prévention de la violence, car il représente un facteur central de protection chez les jeunes vulnérables. Les mesures de prévention devraient en outre aider les participants à gérer les influences négatives de leurs pairs.

**Renforcer les compétences sociales et les facteurs de protection:** S'agissant de la prévention de la violence dans le domaine des loisirs, les offres qui visent à développer les facteurs de protection, les compétences sociales des jeunes et leurs valeurs prosociales peuvent obtenir de bons résultats. Les projets qui ont pour but de renforcer les facteurs de protection sont plus efficaces que ceux qui misent spécifiquement sur la réduction des facteurs de risque. Les approches centrées sur le développement de ressources doivent donc être privilégiées et l'accent doit être mis sur les comportements à encourager.

**Limiter la consommation d'alcool:** La consommation d'alcool constitue, en ce qui concerne la violence juvénile, un important facteur de risque individuel. L'alcool a un effet désinhibiteur et favorise l'escalade de la vio-

lence lors d'un conflit. Le fait que les jeunes puissent se procurer de l'alcool pratiquement 24 heures sur 24 pose à cet égard un vrai problème. C'est pourquoi il convient, s'agissant de la prévention de la violence dans le cadre des loisirs, de prêter attention à la consommation d'alcool. Relevons toutefois que la majorité des jeunes qui consomment de l'alcool n'adoptent pas un comportement violent.

## CONCLUSIONS

Les phases de projet et les critères de bonnes pratiques présentés ici constituent un cadre. Ils donnent des indications quant au choix, à l'adaptation ou au développement des offres et mesures visant à prévenir la violence juvénile, en l'occurrence spécifiquement pour le domaine de l'espace social. Le fait de parcourir ces phases de travail accroît la probabilité que des projets adaptés au contexte soient mis en œuvre avec efficacité, mais aussi que des offres inadéquates soient écartées. De plus, la réflexion accompagnant l'évaluation stimule le savoir et donc la qualité des mesures de prévention, au-delà des simples offres.

Les critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence chez les jeunes sont le fruit d'une compilation systématique et résumée des principaux constats de la littérature scientifique actuelle consacrée à cette thématique. Le fait de concentrer volontairement les explications sur quelques critères essentiels pour les trois champs d'action abordés et de renoncer à présenter l'ensemble des critères dans le détail rend ce guide plus lisible, plus facile à appliquer, et donc plus utile. Les critères se veulent universels, tout en offrant la marge de manœuvre nécessaire pour être adaptés au contexte et à la situation.

La prévention de la violence juvénile ne peut être le fruit du travail d'une seule personne, ou d'une intervention unique et ponctuelle. C'est d'ailleurs ce que montrent les critères. Son succès dépend d'une collaboration coordonnée, de l'intégration respectueuse de toutes les personnes et institutions concernées, de la prise en compte de la diversité et d'une approche professionnelle.

**Auteurs:** Carlo Fabian, Nadine Käser, Tanja Klöti und Nicole Bachmann

**Copyright:** Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne

**Graphisme:** Cavelti AG, medien. digital und gedruckt, Gossau

**Commande:** [www.publicationsfederale.admin.ch](http://www.publicationsfederale.admin.ch), [vente.civil@bbl.admin.ch](mailto:vente.civil@bbl.admin.ch)

**Numéro de commande:** 318.854.3F

**Téléchargement:** [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) > Bonnes pratiques

Disponible en français, allemand et italien. Première édition, juin 2014